



# COMMUNE d'ASSON

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 23 juin 2020

Date de convocation : 19 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

### **Préambule :**

M. le Maire rappelle la nécessité d'appliquer les mesures barrières avec un état d'urgence maintenu jusqu'au 10 juillet 2020.

Il précise que les informations comptables et les comptes d'Asson Sports ont été transmis lors de la dernière commission Finances comme demandé. De même, le relevé du SDEPA a été transmis mais il est précisé qu'il ne tient pas compte des travaux du quartier Labat.

Enfin, concernant la question du budget du chantier à l'entrée de village, celui-ci s'élève à 520 000 € et il reste au jour du Conseil environ 150 000 € de dépenses, étant précisé que les subventions attendues s'élèvent à environ 100 000 €.

### **Secrétaire de séance :**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer Audrey VANHOOREN secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du 2 juin 2020**

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 au vote du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant à formuler, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 - Compte administratif 2019 - Budget principal** : *adopté à 15 voix pour et 3 contre, M. le Maire ne prenant pas part au vote*

Un document présentant le détail des dépenses 2019 est remis en séance à chacun.

M. MOURA s'étonne d'un écart entre les recettes réelles et les recettes de fonctionnement figurant sur les documents présentés en séance. Il s'agit d'une erreur de saisie (une cellule n'a pas été sélectionnée lors de l'application de la formule de calcul automatique).

Après lecture et discussion, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les chiffres du compte administratif 2019. Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Alexandre LARRUHAT, 1er adjoint, afin de procéder au vote.

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 279 069.40
	Réalisé :	924 118.63
	Reste à réaliser :	209 595.00
Recettes	Prévu :	1 279 069.40
	Réalisé :	876 883.74
	Reste à réaliser :	105 314.31

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 360 986.00
	Réalisé :	1 245 588.32
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	1 360 986.00
	Réalisé :	1 413 555.68
	Reste à réaliser :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-47 234.89
Fonctionnement :	167 967.36
Résultat global :	120 732.47

## **2 - Compte administratif 2019 - Budget ALSH : adopté à l'unanimité des votants (18), M. le Maire ne prenant pas part au vote**

Le compte administratif 2019 du budget ALSH présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au conseil municipal pour approbation.

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	72 250,00
	Réalisé :	58 159,03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	72 250,00
	Réalisé :	60 909,22
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	2 750,19
Résultat global :	2 750,19
Excédent	

### **3 - Compte de gestion 2019 - Budget principal : adopté à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les chiffres du compte de gestion présenté par M. Hugues DURAND, Receveur Municipal. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de la commune en dépenses et en recettes. Après vérification faite avec le compte administratif, il s'avère que le montant des titres à recouvrer émis et celui des mandats émis sont conformes aux écritures comptables. Le compte de gestion 2019 présenté par le Receveur Municipal est donc adopté.

### **4 - Compte de gestion 2019 - Budget annexe Centre de loisirs : adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion des ALSH, réalisé par M. Hugues DURANT, Receveur Municipal, apparaît identique au compte administratif.

### **5 - Affectation du résultat - Budget principal : adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marc CANTON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>167 967,36</b>
- un déficit reporté de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>167 967,36</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>47 234,89</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>104 280,69</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>151 515,58</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	<b>167 967,36</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>151 515,58</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>16 451,78</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>47 234,89</b>

### **6 - Affectation du résultat - Budget annexe Centre de loisirs : adopté à l'unanimité**

Le compte administratif laisse apparaître, en section de fonctionnement, un résultat excédentaire de : 2 750,19 €, qui sera reporté à l'article 002.

Pas de section d'investissement pour ce budget.

### **7 - Vote des taxes 2020 : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux de taxe d'habitation sont

gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation 2020. Il précise que la taxe d'habitation représentera 200 935€ de recettes. Considérant l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **139 636 €**,

M. le Maire propose de reconduire les taux d'imposition appliqués l'année dernière comme suit : Foncier Bâti : 6,08%, Foncier Non Bâti : 24,07%

Pour un produit attendu de 139 636,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux votés en 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produits attendus
F.B	6,08	6,08	1 904 765	118 864
F.N.B.	24,07	24,07	85 693	20 772
<b>TOTAL</b>				<b>139 636</b>

### **8 - Subventions aux associations : adopté à l'unanimité**

Comme chaque année lors du vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution des subventions municipales aux associations locales qui participent activement à la vie culturelle et sportive de la commune.

Malgré la crise sanitaire, il est proposé de verser comme chaque année 150 € aux Conscrits.

Au niveau des écoles, la subvention est calculée sur la base de 29 € par enfant pour les coopératives scolaires et 4 € par enfant pour les APE.

Concernant Asson Sports, un versement de 9 000 € a déjà été effectué (la crise du COVID a permis de verser, par décision du Maire, une subvention sur la base de celle versée les années précédentes). M. le Maire précise que cette subvention n'a pas été augmenté depuis des années et propose d'augmenter de 1 000 € la subvention ordinaire. De plus, l'association a demandé une subvention exceptionnelle de 8 000 € en raison des pertes liées au contexte sanitaire. L'association Asson Sports a fourni un exemplaire de ses comptes laissant apparaître une dette fournisseur à près de 6 000€. La présentation pose question car elle ne laisse pas apparaître un déficit mais une créance.

Coop Scolaire les Esquirois (Pont-Latapie)	841 €
Association Parents Elèves (Pont-Latapie)	116 €
Occe Coop Scolaire (Bourg)	4 553 €
Association Parents Elèves (Bourg)	628 €
Conscrits	150 €
Association Asson-Sports (subvention ordinaire déjà versée conformément au certificat administratif de reconduction en date du 8 avril 2020)	9 000 €
Association Asson-Sports (complément à la subvention ordinaire)	1 000 €
Association Asson-Sports (subvention exceptionnelle)	8 000 €
<b>Total</b>	<b>24 288 €</b>

## **9 - Budget principal 2020 : adopté à 16 voix pour et 3 contre**

Après avis de la commission finances, réunie le 18 juin 2020, Monsieur Le Maire propose de voter le Budget Primitif 2020 de la commune comme suit.

### **Section de fonctionnement : Budget de 1 330 306,78 €**

#### En dépenses :

1 330 306,78 € de dépenses de fonctionnement sont prévues (dont 1 211 213,78 € de dépenses réelles et 119 093 € de dépenses d'ordre)

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 499 650 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 495 700 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 158 692 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 43 000 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 200 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 12 971,78 €

#### En recettes :

1 330 306,78 € sont inscrits (opérations réelles)

- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 53 000 €
- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 216 100 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 580 164 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 359 461 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 103 100 €
- Chapitre 76 – Produits financiers : 30 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 2 000 €

### **Section d'investissement : Budget de 1 275 357,73 €**

En dépenses : 1 275 357,73 € (dont 209 595 € de restes à réaliser)

En recettes : 1 275 357,73 € (dont 105 314,31 € de restes à réaliser)

M. le Maire précise que le niveau de dépense est à peine en dessous de 2019 (en espérant bien sûr être en dessous). L'atténuation des charges de personnel s'explique par le fait que deux agents ont pris leur retraite (suite à une longue période d'arrêt maladie).

Côté recettes, on observe une légère baisse des dotations. Quant à l'augmentation des produits et services, elle s'explique notamment par l'augmentation du prix du repas de cantine (suite au changement de prestataire).

Concernant les investissements, les principaux projets sont les suivants : renouvellement matériel informatique pour les écoles (avec subvention à 50%) TBI, changement de PC, travaux aux écoles (fin de l'installation des rideaux), renouvellement du camion communal, provisions travaux bâtiments communaux (chaudière, entretien), climatisation des bureaux à rénover pour la mairie, renouvellement du matériel informatique, installation d'un coin cuisine/frites/grillades à l'extérieur de la salle Jean Labarrère, projet de réhabilitation de la « maison Pétrique » (demandes de subvention en cours), voirie.

## **10 - Budget annexe Centre de loisirs 2020 : adopté à l'unanimité**

Le budget soumis à l'approbation du Conseil Municipal est équilibré en dépenses et recettes pour un montant de : 67 132 €

Dépenses : charges à caractère général : 30 447 €, charges de personnel : 36 675 €.

Recettes : produits des services (participation des familles) : 24 881,81 €, dotations et subventions : 39 500,00 € + 2 750,19 € (excédent 2019 reporté)

## **11 - Entretien des espaces verts des HLM : adopté à l'unanimité**

Il convient de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM réalisé par les services techniques de la commune. Le montant retenu reste identique à celui de 2019 fixé à 330 €.

## **12 - Entretien des espaces verts SDC des ESCUERES : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle que les services techniques de la commune entretiennent les espaces verts de la SDC des ESCUERES. Il propose de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2019, à savoir 310 € pour l'année 2020.

## **13 – Prestation de ménage au cabinet de kinésithérapie : adopté à 16 voix pour, 4 contre et 2 abstentions**

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet de kinésithérapie situé Clos Saint-Martin a été vendu à Madame FERAUD le 29 janvier 2020. Lorsque le cabinet était loué par la commune, le loyer comprenait une prestation hebdomadaire de ménage qui était réalisée par une employée communale.

Suite à la vente du cabinet, Madame FERAUD a demandé à la mairie de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation moyennant le remboursement du coût communal correspondant.

Après estimation du coût tenant compte du salaire de l'employée, des charges salariales et des produits d'entretien, M. le Maire propose de facturer ce service 1 200 € annuels.

M. Patrick MOURA fait une remarque sur l'intervention d'agents communaux dans le privé. M. CANTON lui explique qu'un lien de copropriété demeure entre la Commune et Madame FERAUD. De plus, cet accord permettra à l'agent communal en question de ne pas perdre 1h30 de ménage puisqu'il n'existe pour le moment pas d'autres besoins pour la commune.

## **14 – Avenant à la convention de délégation de la compétence Transports scolaires : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine a été signée en 2019, et pour une durée de 3 ans, concernant la prise en charge de la participation familiale pour les transports scolaires et/ou le financement des accompagnateurs.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la Région a amendé son règlement de transport scolaire, notamment pour accorder une réduction supplémentaire aux fratries de trois enfants et plus inscrits au transport scolaire (30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et 50 % à partir du 4<sup>ème</sup>). De plus, les nouvelles dispositions prévoient une légère modification de la grille tarifaire

des participations familiales pour la rentrée scolaire 2020/2021 (avec un ajustement de plus ou moins 1 euro selon le quotient familial par rapport aux tarifs en vigueur pour l'année 2019/2020)

La présente délibération a pour but d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention traduisant ces dernières évolutions tarifaires.

### **15 – Signature d'une convention pour la concession de captage de source en forêt indivise : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 15 décembre 2016 renouvelant la convention de captage de source avec la Société Daniel jusqu'au 31/12/2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de proroger l'actuelle convention jusqu'au 31/12/2022 et autorise le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier. M. le Maire précise qu'il s'agit de la source utilisée par la carrière pour son utilisation propre. Les accords auprès de la Préfecture sont déjà obtenus (volume prélevé, respect de l'environnement...)

\*\*\*\*\*

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire précise qu'il y aura 13 commissions à la CCPN et que les conseillers doivent transmettre leur souhait pour le 10 juillet (date du prochain Conseil Communautaire). Il précise que la commission RH n'est pas ouverte aux conseillers et qu'Asson doit proposer 2 conseillers par commission. Ainsi, sur les 24 poste, 20 seront occupés par les conseillers du groupe majoritaire et 4 pour les conseillers d'opposition (proportionnellement à la répartition au sein du Conseil Municipal)
- La mairie vient de signer un contrat « antispam » qui sera opérationnel début juillet. Le prestataire retenu est le même que celui de la CCPN (Mailinblack) et cela représente un coût annuel de 450 €
- Marché des Producteurs : vendredi 14 août, de 18h à 23h, place St-Martin. Le protocole sanitaire va nécessiter la présence de bénévoles pour placer les gens et désinfecter les tables entre chaque visiteur.
- Location de salles : redémarrage des activités progressives (prêt aux associations et location aux particuliers) avec engagement écrit des utilisateurs à respecter les règles de distanciation et de désinfection. La salle de sport est également à nouveau ouverte avec protocole spécifique et vestiaires/douches interdits.
- Nouveaux horaires mairie : (accueil physique et téléphonique) : lundi et mercredi en journée (8h30-12h / 14h-17h30) - mardi, jeudi et vendredi en matinée (8h30-12h)

Séance levée à 22 h 12

Marc CANTON	Alexandre LARRUHAT	Marie-Françoise CAPELANI
Antoine CUYAUBERE	Audrey VANHOOREN	Jean-Marc DOURAU
Mireille DUTHEN-KAROUTCHI	Marie-Joëlle DEBATY	Michel LAUVAUX
Guy LABARRERE	Christian CLAVARET	Francine BOURDA
Olivier CHARRET	Isabelle MONTIN	Claire PEAUDECERF-BADET
Bérénice DABAN	Patrick MOURA	Michel AURIGNAC
Corinne PANATIER		